



**COMMUNE DE LAURABUC
DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 31.05.2022**

Date de convocation : 26.05.2022

Conseillers en exercice : 10

Présents : 10 - **Votants :** 10

Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIÈRES, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO - Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIE, conseillers municipaux.

La séance est ouverte à 20h30.

Anne-Laurence FRULLINI est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal tenue le 16.05.2022, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

I – A examiner :

1°) Acquisition d'un véhicule camion benne pour le service technique.

2°) Nouvelle délibération au sujet de la demande de subvention City stade auprès de l'Agence Nationale du Sport (à leur demande).

3°) Déploiement d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables avec le SYADEN.

4°) Résolution de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) intitulée « la ruralité et la commune sont une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoires » ainsi que des 100 propositions de mesures.

II - Questions diverses.

Point sur les préparatifs de l'ouverture du bar communal du 10 et 11 juin.

Tenue du Bureau de vote pour les prochaines élections législatives des dimanches 12 et 19 juin.

Retour et suite à donner concernant la présentation de l'étude communiquée par le CAUE le 16 juin auprès des conseillers municipaux.

I – A examiner :

1°) Acquisition d'un véhicule camion benne pour le service technique.

Monsieur Olivier JURADO informe le conseil municipal que la commune de Fanjeaux vend un camion benne de la marque Renault de 2006, 130 000 Kms au compteur. Il peut transporter 1 tonne 100 de charge. Moteur à chaîne. La proposition d'achat est 6 000,00 €.

A l'unanimité le conseil municipal approuve l'acquisition d'un camion benne.

2°) Nouvelle délibération au sujet de la demande de subvention City stade auprès de l'Agence Nationale du Sport (à leur demande).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré avec **9 voix POUR et 1 ABSTENTION**, accepte ce projet et valide le plan de financement suivant :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
City Stade	53 945,00	La Région	10 412,00
Terrassement	28 000,00	ANS	32 744,00
		Autofinancement	38 789,00

3°) Déploiement d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables avec le SYADEN.

Monsieur le maire présente le projet de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables porté par le SYADEN.

Le SYADEN sollicite l'accord de principe des collectivités concernées pour l'implantation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et agira ainsi au nom et pour le compte des collectivités pour piloter le dossier auprès des partenaires. Le coût d'une borne de recharge "normale" est d'environ 15 000 € H.T

Le plan de financement :

Investissement

Structure	Taux de participation
Commune	3 500 €
SYADEN	Montant restant

Fonctionnement

Structure	Taux de participation
Autres collectivités et groupements	200€/an.borne

Il est demandé au conseil municipal de donner au SYADEN (Syndicat Audois d'Energies et du Numérique) son accord pour déployer les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et

hybrides rechargeable sous la responsabilité du SYADEN ; D'instaurer le stationnement gratuit pour les véhicules électriques sur l'ensemble des emplacements de stationnement, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité (avec ou sans dispositif de recharge), d'accepter le plan de financement selon les modalités citées précédemment et d'autoriser Monsieur le maire à prendre toute décision ou tout acte se rattachant à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré approuve à l'unanimité.

4°) Résolution de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) intitulée « la ruralité et la commune sont une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoires » ainsi que des 100 propositions de mesures.

Il est proposé au Conseil municipal de soutenir la résolution intitulée « La ruralité et la commune sont une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoires » adoptée à l'unanimité le 14 mai 2022 lors de l'Assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux de France, ainsi qu'aux 100 propositions concrètes annexées.

Après lecture de la résolution et information faite sur les 100 propositions, le conseil municipal, avec 6 voix POUR et 4 ABSTENTIONS soutient l'ensemble du contenu de la résolution adoptée en AG de l'AMRF le 14 mai 2022.

II - Questions diverses.

Point sur les préparatifs de l'ouverture du bar communal du 10 et 11 juin :

Le stationnement sera interdit place de la Liberté, place de l'école, rue du Bel Air

Tenue du Bureau de vote pour les prochaines élections législatives des dimanches 12 et 19 juin :

Le bureau de vote pour les élections Législatives sera ouvert le 12 et 19 juin de 8h00 à 18h00

Retour et suite à donner concernant la présentation de l'étude communiquée par le CAUE le 16 juin auprès des conseillers municipaux :

Le Conseil Municipal va se réunir prochainement afin de déterminer les orientations en matière d'aménagement du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Les Conseillers,